

|                      |
|----------------------|
| DÉPARTEMENT          |
| <b>ORNE</b>          |
| CANTON               |
| <b>LA FERTE-MACE</b> |
| COMMUNE              |
| <b>LA FERTE-MACE</b> |

## REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par l'entreprise BNJ RESEAU (1 résidence des Douets 50140 MORTAIN BOCAGE – najacomreseau@gmail.com) sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, route des Tesnières, du 23 octobre au 30 novembre 2026,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

### - ARRÊTE -

**ARTICLE 1** - Afin de procéder à des travaux sur le réseau téléphonique (*remplacement poteau télécom*), l'entreprise BNJ RESEAU est autorisée à occuper le domaine public, route des Tesnières, du 23 octobre au 30 novembre 2026.

**ARTICLE 2** - Pendant la durée des travaux :

- la circulation sera autorisée mais un empiètement sur la chaussée aura lieu ;
- la circulation fera l'objet d'un alternat par feux ou manuel ;
- le stationnement sera interdit au droit du chantier.

**ARTICLE 3** - Le demandeur se conformera aux prescriptions des services techniques pour ces travaux.

**ARTICLE 4** - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

**ARTICLE 5** - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par le demandeur.

**ARTICLE 6** - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur l'Adjudant-Chef du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- L'entreprise ORANGE

Fait à LA FERTE-MACE, le 19/10/2026

Le Maire,  
José COLLADO

